



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°01/2014 du 16 janvier 2014

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 01/2014 du 16 janvier 2014

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°01 du 16 janvier 2014

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2014/001	16/01/2014	Arrêté donnant délégation de signature à Madame Amélie FORT-BESNARD, sous-préfète d'Avallon à compter du 20 janvier 2014	3
PREF/MAP/2014/002	16/01/2014	Arrêté donnant délégation de signature aux autorités de permanence à compter du 20 janvier 2014	5
PREF/MAP/2014/003	16/01/2014	Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Hamel-Francis MEKACHERA sous-préfet de Sens à compter du 20 janvier 2014	5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

	10/01/2014	Arrêté portant délégation de signature – trésorerie Pont sur Yonne	8
	10/01/2014	Arrêté donnant délégation de signature à Mme Sophie NIEWAROWSKI	8

- **Organismes régionaux**

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE EST

	02/01/2014	Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale	9
	02/01/2014	Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué	11
	02/01/2014	Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur	13

- **Organismes nationaux**

COURS D'APPEL DE PARIS

	23/10/2013	Décision portant délégation de signature pour la certification des états récapitulatifs des factures des prestataires admis au circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice	16
--	------------	---	-----------

**ARRETE N° PREF/MAP/2014/001 du 16 janvier 2014
donnant délégation de signature à Madame Amélie FORT-BESNARD,
sous-préfète d'Avallon à compter du 20 janvier 2014**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Amélie FORT-BESNARD, sous-préfète d'Avallon, à l'effet de signer, pour l'arrondissement d'Avallon, tous documents dans les matières suivantes :

1 – Police générale

- 101 - application des dispositions tendant à prononcer la suspension des permis de conduire, les avertissements ou le classement des procédures administratives établies par les services de police et de gendarmerie, pour constater les infractions au code de la route et les accidents dans l'arrondissement,
- 102 - délivrance d'attestations diverses dans le cadre de l'instruction des permis de conduire,
- 103 - application des dispositions tendant à prononcer, soit la validation ou la restriction de validité, soit la suspension du permis de conduire dans le cadre des visites médicales du permis de conduire en application des articles R 221-10 à R 221-14 du code de la route,
- 104 - signalisation « STOP » en dehors des agglomérations sur les routes nationales,
- 105 - signalisation « STOP » à l'intérieur des agglomérations sur les routes à grande circulation,
- 106 - aptitude technique, l'agrément, le refus d'agrément, la suspension et le retrait d'agrément des gardes particuliers,
- 107 - octroi et le refus d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
- 108 - délivrance de toutes autorisation relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales,
- 109 - fermeture administrative des débits de boissons, des dancings et des épiceries,
- 110 - délivrance des récépissés de brocanteurs,
- 111 - délivrance des récépissés de déclaration de vendeurs de produits relevant de La Française des Jeux,
- 112 - délivrance des autorisations pour organiser des tombolas,
- 113 - arrêtés autorisant les quêtes sur la voie publique, les courses pédestres, cyclistes, nautiques, les biathlons, les triathlons, les combats de boxe, les rallyes automobiles et moto-cyclistes ainsi que les épreuves de slalom et gymkana, de pilotage acrobatique, de moto-cross, d'enduro-trial et de courses de côte se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement,
- 114 - octroi de dérogations à l'arrêté préfectoral DDASS/SE/2006/478 du 24 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage au titre des seuls articles 2 et 4,
- 115 - attestation de délivrance initiale de permis de chasser ou certificat de perte du permis de chasser,
- 116 - délivrance des récépissés pour l'organisation de ball-trap,
- 117 - autorisation de concours de la gendarmerie et des services de police aux frais des organisateurs de manifestations,
- 118 - délivrance des titres de circulation aux sans domicile fixe,
- 119 - délivrance des laissez-passer mortuaires et des arrêtés portant autorisation de transport de corps à l'étranger et ceux portant dérogation au délai de 6 jours à compter du décès en matière d'inhumations,
- 120 - homologations de terrains sur lesquels seront organisées des manifestations sportives comportant la participation de véhicules à moteur,
- 121 - autorisations de ventes en liquidations,
- 122 - dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives,
- 123 - signature des cartes d'aptitude médicale de conducteurs (ambulance, taxi, transports de personnes et d'enfants),
- 124 - décision de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement y compris les décisions de la sous-commission de sécurité et d'accessibilité,

2 – Administration locale

- 201 - convocation des électeurs en vue d'élections municipales partielles et complémentaires,
- 202 - contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes des collectivités locales et des établissements publics communaux ou intercommunaux,
- 203 - signature de la lettre informant de l'intention de l'administration de ne pas saisir le tribunal administratif,
- 204 - désaffectation des locaux scolaires,
- 205 - substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- 206 - création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières dans les cas expressément prévus par le code général des collectivités territoriales,
- 207 - signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution de syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
- 208 - signature des arrêtés portant création de la commission syndicale chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
- 209 - signature des arrêtés portant ouverture d'enquête sur les projets de modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux,
- 210 - délivrance et le reçu des récépissés de déclaration de constitution des associations syndicales libres de propriétaires,
- 211 - autorisations de dérogation aux tarifs de service public,
- 212 - acceptation des démissions des adjoints au maire,
- 213 - signature des avis portant sur les demandes de médaille d'honneur du travail,
- 214 - décisions d'arbitrage en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, lorsque les communes concernées sont situées dans l'arrondissement,
- 215 - mise en demeure du maire du mandatement d'une dépense obligatoire (article L 1612-16 du C.G.C.T.), l'inscription d'office étant exclue de la délégation,
- 216 - signature des arrêtés de nomination des délégués de l'administration dans les commissions administratives des listes électorales,
- 217 - signature de tous les documents établis et transmis par les services fiscaux en matière de fiscalité locale,
- 218 - signature des courriers relatifs aux recours gracieux contre les décisions d'urbanisme prises au nom de l'Etat dans l'arrondissement,
 - signature des décisions des actes d'urbanismes (déclarations préalables, demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire) relevant de l'article R 422-2e du code de l'urbanisme dans les communes de l'arrondissement non dotées d'un PLU et signature de la lettre d'information au maire,
- 219 - décisions de la commission départementale d'aménagement commercial et comptes-rendus de réunions.
- 220 - dérogations aux inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement,

3 – Administration générale

- 301 - réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevées des ordres de réquisitions, actes de procédure divers),
- 302 - enquête de commodo et in commodo (arrêté prescrivant l'enquête, la nomination des enquêteurs et les actes de procédure),
- 303 - autorisations de poursuites par voie de vente,
- 304 - délivrance des récépissés aux associations déclarées en application de la loi du 1^{er} juillet 1901,
- 305 - signature de tous les actes, documents et décisions dans le domaine social,
- 306 - signature de tous les actes et décisions relatifs au dispositif d'aides aux rapatriés d'origine nord-africaine (RONA).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie FORT-BESNARD, délégation de signature est donnée à M. Benoît BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfecture d'Avallon pour signer les décisions énumérées à l'article 2 et figurant sous les numéros 101 – 102 – 103 – 108 – 110 – 111 – 112- 113 – 114 – 115 – 116 – 117 – 118 – 119 – 121 – 122 – 123 – 124 - 201 - 202 – 210 - 213 – 217 – 302 – 303 – 304 – 305 – 306 ainsi que toutes les correspondances courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BYRSKI, délégation de signature est donnée à Mme Anita GINER, secrétaire administrative de classe normale pour signer toutes les correspondances courantes ne comportant pas de décision, notamment les bordereaux d'envoi et accusés de réception, les déclarations de laissez-passer mortuaires, les arrêtés portant autorisation de transport de corps à l'étranger et ceux portant dérogation au délai de 6 jours en matière d'inhumations.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie FORT-BESNARD, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par M. Hamel-Francis MEKACHERA, sous-préfet de Sens.

Raymond LE DEUN

ARRETE N° PREF/MAP/2014/002 du 16 janvier 2014
donnant délégation de signature aux autorités de permanence à compter du 20 janvier 2014

Article 1^{er} : pendant les permanences de week-ends ou de jours fériés, ou si l'urgence l'exige, délégation de signature est donnée en toutes matières, sous réserve des exceptions énumérées à l'article 2, pour l'ensemble du département et en fonction du tour de permanence préétabli à :

soit Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,
soit M. Zoheir BOUAOUICHE, sous-préfet, directeur de cabinet,
soit Mme Amélie FORT-BESNARD, sous-préfète d'Avallon,
soit M. Hamel-Francis MEKACHERA, sous-préfet de Sens

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation de signature les déclinatoires de compétences et les arrêtés de conflit.

Raymond LE DEUN

ARRETE N° PREF/MAP/2014/003 du 16 janvier 2014
donnant délégation de signature à Monsieur Hamel-Francis MEKACHERA
sous-préfet de Sens à compter du 20 janvier 2014

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Hamel-Francis MEKACHERA, sous-préfet de Sens, à l'effet de signer, pour son arrondissement, les actes relatifs aux matières suivantes :

1 - Police générale :

- 101 - application des dispositions tendant à prononcer la suspension des permis de conduire, les avertissements ou le classement des procédures administratives établies par les services de police et de gendarmerie, pour constater les infractions au code de la route et les accidents dans l'arrondissement,
- 102 - signature des permis de conduire (duplicata et primata),
- 103 - application des dispositions tendant à prononcer, soit la validation ou la restriction de validité, soit la suspension du permis de conduire dans le cadre des visites médicales du permis de conduire en application des articles R 221-10 à R 221-14 du code de la route,
- 104 - signalisation « STOP » en dehors des agglomérations sur les routes nationales,
- 105 - signalisation « STOP » à l'intérieur des agglomérations sur les routes à grande circulation,
- 106 - aptitude technique, agrément, refus d'agrément, suspension et retrait d'agrément des gardes particuliers,
- 107 - visa des autorisations de port d'armes,
- 108 - autorisation de détention d'armes et son renouvellement,
- 109 - récépissés de déclaration des armes, délivrance de la carte européenne d'arme à feu,
- 110 - saisies administratives d'armes et de munitions et restitutions des biens saisis,
- 111 - octroi et refus d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière,
- 112 - délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales,
- 113 - fermeture administrative des débits de boissons, des dancings et des épiceries,
- 114 - délivrance des récépissés de brocanteurs,
- 115 - délivrance des récépissés de déclaration de vendeurs de produits relevant de la Française des jeux,
- 116 - délivrance des autorisations pour organiser des tombolas,
- 117 - arrêtés autorisant les courses pédestres, cyclistes, nautiques, les biathlons, les triathlons, les combats de boxe, les rallyes automobiles et motocyclistes ainsi que les épreuves de slalom et gymkana, de pilotage acrobatique, de moto-cross, d'enduro-trial et de courses de côte se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement,
- 118 - octroi de dérogations à l'arrêté préfectoral DDASS/SE/2006/478 du 24 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage au titre des seuls articles 2 et 4,
- 119 - autorisation de résidence donnée aux condamnés libérés,

- 120 - attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser,
- 121 - délivrance des récépissés pour l'organisation de ball-trap,
- 122 - autorisation de concours de la gendarmerie et des services de police aux frais des organisateurs de manifestations,
- 123 - délivrance des titres de circulation aux sans domicile fixe,
- 124 - délivrance des laissez-passer mortuaires pour les transports de corps à l'étranger, arrêté portant dérogation au délai de 6 jours à compter du décès pour procéder à l'inhumation ou l'incinération du corps,
- 125 - homologations de terrains sur lesquels seront organisées des manifestations sportives comportant la participation de véhicules à moteur,
- 126 - dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives,
- 127 - délivrance des certificats d'immatriculation automobile,
- 128 - signature des cartes d'aptitude médicale de conducteurs (ambulance, taxi, transports de personnes et d'enfants)
- 129 - décisions de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement y compris les décisions de la sous-commission de sécurité et d'accessibilité ;

2 - Administration locale :

- 201 - convocation des électeurs en vue d'élections municipales partielles et complémentaires,
- 202 - contrôle de légalité et contrôle budgétaire des actes des collectivités locales et des établissements publics communaux ou intercommunaux,
- 203 - signature de la lettre informant de l'intention de l'administration de ne pas saisir le tribunal administratif,
- 204 - désaffectation des locaux scolaires,
- 205 - substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- 206 - création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières dans les cas expressément prévus par le code général des collectivités territoriales,
- 207 - signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution de syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
- 208 - signature des arrêtés portant création de la commission syndicale chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
- 209 - signature des arrêtés portant ouverture d'enquête sur les projets de modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux,
- 210 - délivrance et reçu des récépissés de déclaration de constitution des associations syndicales libres de propriétaires,
- 211 - autorisations de dérogation aux tarifs de service public,
- 212 - acceptation des démissions des adjoints au maire,
- 213 - signature des arrêtés portant création, modification ou dissolution des districts urbains, lorsque toutes les communes sont situées dans l'arrondissement,
- 214 - décisions d'arbitrage en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, lorsque la commune d'accueil est située dans l'arrondissement,
- 215 - mise en demeure du maire de mandater une dépense obligatoire (article L 1612-16 du C.G.C.T.), l'inscription d'office étant exclue de la délégation,
- 216 - signature des arrêtés de nomination des délégués de l'administration dans les commissions administratives des listes électorales,
- 217 - signature de tous les documents établis et transmis par les services fiscaux en matière de fiscalité locale,
- 218 - signature des courriers relatifs aux recours gracieux contre les décisions d'urbanisme prises au nom de l'Etat dans l'arrondissement,
 - signature des décisions des actes d'urbanisme (déclarations préalables, demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire) relevant de l'article R 422-2e du code de l'urbanisme dans les communes de l'arrondissement non dotées d'un PLU et signature de la lettre d'information au maire,
- 219 - signature des arrêtés préfectoraux relatifs à la composition des groupes de travail institués en matière de réglementation de la publicité,
- 220 - visa de déclaration souscrite en application de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 (article 2 – 1^{er} alinéa) par les jeunes franco-algériens,
- 221 - dérogations aux inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et primaires de l'arrondissement.

3 - Administration générale :

301 - réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevées des ordres de réquisitions, actes de procédure divers),

302 - enquête de commodo et in commodo (arrêté prescrivant l'enquête, la nomination des enquêteurs et les actes de procédure),

303 - autorisations de poursuites par voie de vente,

304 - passation des actes de ventes ou d'acquisitions de terrains dans lesquels l'Etat intervient,

305 - délivrance des récépissés aux associations déclarées en application de la loi du 1^{er} juillet 1901,

306 - signature de tous les actes, documents et décisions dans le domaine social,

307 - signature de tous les actes et décisions relatifs au dispositif d'aides aux rapatriés d'origine nord-africaine (RONA).308 - signature des avis portant sur les demandes de médaille d'honneur du travail ainsi que la signature des lettres adressées aux collectivités territoriales,

309 - signature des notifications de subventions au titre de la politique de la ville (CUCS),

Article 2 : Délégation de signature lui est donnée pour assurer dans le département, le suivi global du dispositif en faveur des rapatriés d'origine nord africaine (RONA) : gestion de crédits, bilans, coordination départementale.

Article 3 : Délégation de signature lui est donnée pour :

- les récépissés et renouvellement de récépissés de demande de titre de séjour,
- les documents provisoires de séjour délivrés au titre d'une demande d'asile,
- les refus d'admission au séjour des demandeurs d'asile.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature consentie sera exercée par M. Bertrand DUCROS, secrétaire général de la sous-préfecture de Sens, sauf pour les refus d'admission au séjour à l'encontre des demandeurs d'asile . En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand DUCROS, la même délégation est donnée à M. Jean-Jacques VIAZZO, attaché et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Mme Isabelle MACHAC, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 4 : Délégation de signature lui est donnée pour les décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et les comptes-rendus de réunions pour l'ensemble du département.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hamel-Francis MEKACHERA, délégation de signature est donnée à M. Bertrand DUCROS, secrétaire général de la sous-préfecture de Sens, à l'effet de signer les décisions énumérées à l'article 1er et figurant sous les numéros 101 - 102 - 103 - 106 - 112 - 114 - 115 - 116 - 117 - 120 - 121 - 122 - 123 - 124 - 125 - 126 - 127 - 128 – 129 202 - 210 - 305 - 306 – 307 – 308 ainsi que toutes les correspondances courantes.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand DUCROS, délégation est donnée à M. Jean-Jacques VIAZZO, attaché, pour signer les décisions énumérées à l'article 5 précité,

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hamel-Francis MEKACHERA, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Amélie FORT-BESNARD, sous-préfète d'Avallon.

Article 8 : L'arrêté n °PREF/MAP/2013/017 du 11 juillet 2013 est abrogé.

Raymond LE DEUN

**Arrêté du 10 janvier 2014
portant délégation de signature – trésorerie Pont sur Yonne**

Art. 1^{er} . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à *la Trésorerie* de Pont sur Yonne, dont les noms suivent :

- Mme NIEWAROWSKI Sophie ; Contrôleur Principal
- Mme FOUCHY Claudine] ; Contrôleur
- Mme MARTIN Marie-Christine ; Contrôleur
- Mme BEAUCHE Valérie, .Contrôleur

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Comptable de la Trésorerie de Pont sur Yonne
Véronique BERTIN

**Arrêté du 10 janvier 2014
Donnant délégation de signature à Mme Sophie NIEWAROWSKI**

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme NIEWAROWSKI Sophie, Contrôleur Principal, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Pont sur Yonne, à l'effet de signer :

1) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10000 € ;

2) au nom et sous la responsabilité du comptable s oussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2) les décisions relatives aux demandes de délai d e paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JALTIER Sandrine	Agent	300 €	6 mois	2000 €
GIRARD Karine	Agent	300 €	3 mois	2000 €
POLETTI-CARPENTIER Karine	Agent	300 €	3 mois	2000 €

Le comptable, Mme BERTIN Véronique

ORGANISMES REGIONAUX :

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE EST

Arrêté du 2 janvier 2014

portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

ARTICLE 1^{er} : subdélégation permanente de signature est donnée à :

M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2013336-0004 du 04 décembre 2013 sus visé portant délégation de signature à M. Yves DUPUIS en matière de compétence générale.

ARTICLE 2 : sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

- les circulaires aux maires ;
- toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés :

MQDD

-M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014)

-Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)

Secrétariat général

- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles/informatique

- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines

- M.Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service patrimoine et entretien

- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)

- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art

- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule juridique et du domaine public

Service exploitation et sécurité

- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation sécurité

- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission politiques d'exploitation

- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière

- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA

- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA

- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet

SREX de Lyon

- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du SREX de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef du SREX de Lyon (à compter 01/02/2014)
- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD adjoint au chef du district de Lyon
- M. Cédric CHATENOUD, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de St Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins

- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du SREX de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Moulins

- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du SIR de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)
- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- Mme Sophie PETITJEAN, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

SIR de Lyon

- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du SIR de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SREI de Chambéry

- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du SREI de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe pour le domaine des tunnels
- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC Osiris

Service support mutualisé

Se reporter à la convention de mutualisation.

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est
par intérim,
Yves DUPUIS

Arrêté du 2 janvier 2014

portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ICTPE, directeur de l'ingénierie
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
 - Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
 - Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
 - Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
 - M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
 - M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
 - M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)
 - M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
 - M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
 - Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
 - M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
 - M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
 - M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
 - Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
 - M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
 - M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)
- à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :
- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après :

Secrétariat général :

- M. Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service exploitation et sécurité / Pôle Équipements Systèmes :

- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE, chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de St-Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef du district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet
- M. Julien CHAMBEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de pôle études
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- Mme Sophie PETITJEAN, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD responsable d'exploitation du PC OSIRIS
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

ARTICLE 4 : Les intérimaires expressément désignés des agents listés ci-dessus bénéficient, dans le cadre de leur intérim, de la même subdélégation de signature.

ARTICLE 5 : La présente subdélégation prend effet à compter de ce jour.

Lyon, le 2 janvier 2014

Pour le Préfet,

Par délégation,

Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim,



Yves DUPUIS

Arrêté du 2 janvier 2014
portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes
Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
 - Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
 - Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
 - Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
 - M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
 - M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
 - M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)
 - M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
 - M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
 - Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
 - M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
 - M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
 - M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
 - Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
 - M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
 - M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)
- Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 d'euros HT pour la signature des bons de commande pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T à :

Secrétariat Général :

- M. Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service patrimoine et entretien :

- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art
- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule gestion du domaine public
- M. Thomas CAILLOT, ITPE, chargé du domaine entretien routier
- M. Norbert HARCHEN, OPA, chef d'exploitation, chargé du domaine matériel et immobilier

Service exploitation et sécurité :

- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière
- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE, Chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Cédric CHATENOUD, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Olivier SENE, TSCDD, chef de maintenance PC Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de Saint-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Saint Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef du district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- Mme PETITJEAN Sophie, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- M. Marc BALDACHINO, OPA HCC2, gestionnaire de flotte au district de Lyon
- M. Bernard GARNIER, OPA HCC1, chef d'atelier au district de Lyon
- M. Erik PLANCHE, TSDD, chef du CEI de Dardilly/Machézal
- M. Gérard PALLUIS, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Bernard MARIUTTI, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Jean-Pierre BREZE, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Camel BEKKOUCH, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Saint-Priest
- M. Stéphane BONIFACE, CEE, CEIA de Machezal
- Mme Myriam JUAN, SACDDCE, adjointe administrative du chef de district de Saint-Etienne
- M. Serge FIALON, TSDD, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle
- M. Franck LATOUR, TSDD, responsable du pôle ouvrages d'art au CEI de La Varizelle
- M. Georges PICHON, TSDD, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle

- M. Ugo DI NICOLA, TSPDD, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle
 - M. Pierre-Eric JULIEN, TSPDD, chef du pôle exploitation au PC Hyrondelle
 - M. Florian CHICHE, OPA Technicien niveau 2, chef du pôle maintenance au PC Hyrondelle
 - M. Serge ZERBIB, OPA, gestionnaire de la flotte au district de Valence
 - M. Lionel SONJON, TSPDD, chef du CEI Valence
 - M. Thierry SEIGNOBOS, TSCDD, chef du CEI Montélimar
 - M. Daniel DILAS, TSPDD, chef du CEI Roussillon
 - M. Olivier ANDRIOT, OPA, chef de l'atelier du district de Moulins
 - M. Jean-Luc BERTOGLIO, TSDD, chef du CEI de Roanne
 - M. Christophe AUDIN, TSPDD, chef du CEI de Toulon-sur-Allier
 - M. Jean-Claude VILATTE, TSPDD, chef du CEI Varennes
 - M. Daniel FEUILLET, OPA, gestionnaire de flotte au district de La Charité-sur-Loire
 - M. Christian MARTIN, TSPDD, chef du CEI de La Charité-sur-Loire
 - M. Christophe FALISSARD, TSDD, Chef des CEI d'Auxerre et du Cheminot
 - M. Jean-Michel AUCLAIR, TSDD, chef du CEI de Clamecy
 - Mme Sandrine VANNEREUX, TSCDD, chef du CEI de Saint-Pierre-le-Moutier
 - M. Denis BONNOT, OPA, gestionnaire de flotte au district de Mâcon
 - M. François COGNET, TSDD, chef du CEI Paray-le-Monial
 - M. Jean JULIENNE, TSPDD, chef du CEI de l'A38
 - M. Jérôme MUIN, TSPDD, chef du CEI de Dijon
 - M. Pierre-Jean DILIGENT, OPA technicien de maintenance au PC de Moulins
 - M. Pascal RAOUL, TSDD, chef du CEI de Montceau-les-Mines
 - M. Jean CHEVALIER, OPA HCC2, chef d'atelier de Saint-Marcel
 - M. Christian GENOT, OPA HCC1, adjoint au chef d'atelier de Saint-Marcel
 - M. Gérard CHATELET, OPA HCC2, chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel
 - M. André ALLOIN, OPA HCC2, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel
 - M. Bernard PERRIER, TSCDD, chef du CEI d'Aigueblanche et du CEIA d'Albertville
 - M. Robert MARINO TSDD, adjoint au chef du CEI d'Aigueblanche
 - M. Patrice TAILLARD TSCDD, chef du CEI de Chambéry
 - M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC OSIRIS
 - M. Daniel MICHALLET, TSPDD, chef du CEI de Comboire
 - M. Eric SAVE, chef d'équipe principal, coordonnateur ASP
- ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sans limitation de montant, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les documents concernant :
- les actes de sous-traitance initiaux et modificatifs
 - les actes relatifs aux réceptions des ouvrages, uniquement lorsqu'il s'agit de réceptions sans réserve ou avec des réserves mineures.
 - M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
 - Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
 - Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
 - M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
 - M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
 - M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
 - M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
 - M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
 - M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
 - Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
 - M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins

Pour le Préfet,
 Et par délégation,
 Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est
 par intérim,
 Yves DUPUIS



Paris, le 23 OCT. 2013

DÉCISION

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
POUR LA CERTIFICATION DES ETATS RECAPITULATIFS
DES FACTURES DES PRESTATAIRES ADMIS AU CIRCUIT SIMPLIFIE D'EXECUTION DE LA
DEPENSE POUR CERTAINS FRAIS DE JUSTICE**

Le premier président de la cour d'appel de Paris,

Le procureur général près ladite cour,

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret n° NOR JUSB1007492D du 8 avril 2010 portant nomination de Monsieur Jacques Degrandi aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret n° NOR JUSA1000671D du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur François Falletti aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la circulaire de la direction des services judiciaires en date du 19 mars 2012 (SJ.12.86/OFJ4-19-03-2012) relative à la mise en place d'un circuit simplifié d'exécution de la dépense concernant certains frais de justice ;

DECIDENT :

Article 1^{er} - Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer la certification des états récapitulatifs des prestataires admis au circuit simplifié d'exécution de la dépenses pour certains frais de justice, à savoir :

Bouygues, SFR, Amecs, Azur Intégration, Elektron, Forectec, Midi-System, SGME, Deveryware, Azur Génétique, IGNA, Lat Lumtux.

FF H

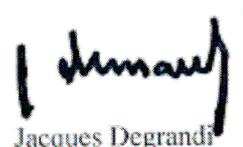
Article 2 - Les contrôles opérés par les juridictions sur les prestations sélectionnées sont conformes à ceux opérés dans le cadre de l'article R 225 du code de procédure pénale.

Article 3 - La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au Ministère de la Justice qui la fera parvenir au contrôleur budgétaire comptable ministériel.

Article 4 - Le premier président et le procureur général sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessous et affichée dans les locaux de la cour d'appel et publiée dans le recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.



François Falletti



Jacques Degrandi

Annexe 1 - Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer la certification des états récapitulatifs des prestataires
admis au circuit simplifié de l'exécution de la dépense de certains frais de justice :

COUR D'APPEL	JURIDICTION	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire suppléant		Adresse structurelle dédiée
		Nom - Prénom	Qualité	Nom - Prénom	Qualité	
PARIS	TGI BOBIGNY	EMILE Estelle	GEC	LESTRADE Françoise	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-bobigny@justice.fr
PARIS	CA PARIS	AHDJOU DJ Dalila	GEC	GUICHERD Séverine	GEC	fj-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr
PARIS	CA PARIS	--	--	BRONDANI Gaëlle	GEC	fj-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr
PARIS	TGI MEAUX	ROSAT Bernard	DG	FLOCH Sophie	GEC	fj-circuitsimplifie.tgi-meaux@justice.fr
PARIS	TGI CRETEIL	AMELIN Marion	GEC	CROS Marie-Jeanne	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-creteil@justice.fr
PARIS	TGI MELUN	DUMAS Elodie	GEC	FULCHIRON Martine	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-melun@justice.fr
PARIS	TGI FONTAINEBLEAU	LEGRAND Jocelyne	DG	MONTOYA Sylvie	B	fj-circuitsimplifie.tgi-fontainebleau@justice.fr
PARIS	TGI SENS	HOUGUENADE Virginie	DG	FRANCISCO Delphine	B	fj-circuitsimplifie.tgi-sens@justice.fr
PARIS	TGI PARIS Parquet	RAYNAUD Danièle	GEC	DOLAIN Jacques	B	fj-circuitsimplifie.tgi-pr-paris@justice.fr
PARIS	TGI AUXERRE	LEGRAS Annette	DG	PUISSANT Patricia	AA	fj-circuitsimplifie.tgi-auxerre@justice.fr
PARIS	TGI EVRY	STAVIN Maryline	GEC	BEGUIN Geneviève	DG	fj-circuitsimplifie.tgi-evry@justice.fr